



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



63X40x42 K 2,0 Type 1/Type 2

1. DOP n° KE 0033
2. Type Foyers
3. Usage prévu Foyer à combustibles solides sans production d'eau chaude
4. Fabricant Austroflamm GmbH
Austroflamm-Platz 1
A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir -
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3
de la constance des performances du pro-
duit de construction

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721/ F/25/07/1189
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-2:2022
Portance (kg)	NPD/NPD
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	70/ 70
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/ 750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	160/ 160
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1100/ 1100
Type et épaisseur de l'isolant thermique	Calciumsilikat Promasil 950KS
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤1500/876
NOx à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤200/108
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤120/45
Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤40/30
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
NOx à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



63X40x42 K 2,0 Type 1/Type 2

1. DOP n°	KE 0033
2. Type	Foyers
3. Usage prévu	Foyer à combustibles solides sans production d'eau chaude
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification	3 de la constance des performances du pro- duit de construction

OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	230/ 230
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12/12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	7,7/ 7,7
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	NPD/NPD
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	NPD/NPD
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	NPD/NPD
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	8,0/ 8,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	NPD/NPD
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	85/ 85
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	NPD/NPD
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	NPD/NPD
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	NPD/NPD
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	75/ 75
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	113/ 113
Classe d'efficacité énergétique	A+/A+
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	NPD/NPD
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	NPD/NPD
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	NPD/NPD
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 20/01/2026


Andreas Schönfeld
Gérant